

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 30 AVRIL, 1831. N<sup>o</sup>. 17.

## HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Le rapport du comité des tenures fut suivi d'un projet d'ordonnance qui fut imprimé pour l'usage des membres du conseil, et qui causa une vive sensation dans la province. Un nombre de seigneurs et de citoyens notables adressèrent au gouverneur général une requête, où ils lui disaient en substance : "Qu'un projet de loi pour le changement des présentes tenures de la province en franc et commun soccage étant parvenu dernièrement à leur connaissance, ils demandaient humblement qu'il leur fût permis d'exprimer à son Excellence leurs appréhensions les plus vives qu'il n'eût son effet, le regardant comme l'acte le plus destructif des principes fondamentaux de nos propriétés, conservés par la capitulation, et de nos titres expressément confirmés par l'acte qui constitue le pouvoir législatif de cette province ;

"Qu'ils ne voyaient pas que l'analyse de la coutume du pays, et les résolutions de quelques membres du conseil eussent répondu aux objets de la référence de sa seigneurie, qui requerrait un parallèle des avantages et des désavantages du commun soccage avec ceux des tenures actuelles ;

"Que quoiqu'une partie d'entr'eux (les seigneurs) pussent sentir les avantages qu'ils pourraient individuellement tirer du choix de convertir leurs vastes concessions en franc et commun soccage, cependant loin de chercher à étendre leur fortune et leur importance sur les laboureurs, ils n'avaient rien tant à cœur que de contribuer à leur bonheur, en s'unissant à eux pour s'opposer à l'effet d'une innovation si préjudiciable aux intérêts de cette classe d'hommes, la plus utile à la population et à l'avancement des terres de cette province ;

"Qu'il ne paraissait y avoir qu'un seul seigneur, Charles de LANAUDIERE, écuyer, qui eût sollicité auprès de son Ex-

cellence et du conseil le changement de ses tenures ; \* que les réponses données sous son nom au comité renfermaient des insinuations contraires à l'état réel des tenures actuelles, et faisaient l'énumération de servitudes humiliantes et antiques du gouvernement féodal tombées en désuétude et même abrogées, quant aux propriétés, par la réformation de la coutume depuis introduite dans ce pays, énumération puisée dans la diversité des coutumes de France, si peu analogues à la nôtre, qu'elles n'y sont en aucune manière applicables, dans un temps où la loi criminelle d'Angleterre est pleinement en force, ainsi que les ordonnances pour la milice, qui réglant les services des sujets

\* Dès le mois de Janvier 1788, M. de Lanaudière avait adressé au gouverneur une requête où il disait, entr'autres choses : « Qu'après avoir fait les plus sérieuses réflexions sur les causes du peu de progrès que les seigneuries faisaient dans leurs concessions, et le peu de terres défrichées, il demandait la permission de les soumettre à son Excellence, et la priait de les prendre en sa considération. « Les seigneuries dont j'ai hérité de mes ancêtres, continue-t-il, qui leur furent accordées en récompense de leurs services, me sont parvenues après avoir été possédées par la quatrième génération. Quand je regarde l'étendue immense de terres qu'elles contiennent, qui se monte à près de trente-cinq lieues en superficie, dont je suis possesseur, la petite portion qui est en valeur, le peu d'habitans qui y sont établis, j'aurais le plus grand reproche à me faire, si je n'en avais pas recherché les causes, et après les avoir trouvées, si je gardais plus longtemps le silence. . . . Cette province est à bien considérer encore dans son enfance ; elle ne peut espérer sa grandeur future que de l'encouragement de la Grande-Bretagne d'où doit s'étendre sa population, ainsi que des émigrations de l'Europe et de nos voisins. Mais pourrons-nous, nous seigneurs, possesseurs de fiefs immenses, croire que ces mêmes hommes qui auront quitté leur patrie pour prendre des terres dans cette province, voudront donner la préférence à nos seigneuries pour s'y établir, étant régis par un système de lois qu'ils ont en horreur, qu'ils ne pourraient entendre, et dont l'ambiguïté des charges est un vasselage onéreux. . . . Je regarde donc que la loi des fiefs est entièrement contraire à nos intérêts et à ceux de l'aggrandissement de cette province : A ces considérations, au tort que j'ai reçu, que je reçois, et que je recevrai inévitablement, si je suis obligé de garder mes seigneuries sur la même forme de concession, j'ose espérer que votre Seigneurie voudra bien prendre en sa sage considération la dure situation dans laquelle les intérêts de ma famille se trouvent, et que pour m'en relever, votre Excellence voudra bien reprendre les titres de mes seigneuries avec tous les privilèges et honneurs qui y sont attachés, et me les reconcéder en commun soccage, pour que par ce changement je puisse trouver des moyens à donner de l'encouragement à prendre et concéder mes terres. . . . Si le gouvernement m'obligeait à remplir toutes les conditions suivant leur teneur, le peu de revenu que j'ai pour supporter ma famille, à peine suffirait pour payer les charges qui y sont attachées. . . . Je prie donc votre seigneurie de vouloir bien m'accorder mon humble et juste demande, ou si elle ne le peut faire, de maintenir le système ancien des concessions des seigneuries dans l'étendue entière de cette province, pour le terrain qui reste à concéder, afin de ne pas donner des privilèges aux nouvelles concessions, évidemment préjudiciables aux anciennes, s'il en était accordé en commun soccage. »

de sa majesté, en changeant le mode, sans en changer la substance ;

“ Qu'aucun avantage réel ne semblait résulter de la tenure proposée ; qu'au contraire, ils considéraient que le franc et commun soccage dans cette province, non défini par le projet d'ordonnance, référerait vaguement aux lois des propriétés en Angleterre ; qu'il serait un obstacle certain à l'avancement de la culture, à cause des vastes étendues de terres déjà concédées, et en partie à défricher, et qu'il introduirait, au choix de quelques uns, une diversité, même une confusion dans les différentes propriétés, parce que le seigneur, devenant le propriétaire despoite d'une étendue immense de terres, serait le maître de la diviser, concéder ou vendre aux conditions les plus dures ; que si l'on permettait à M. de Lanaudière et à ceux qui voudraient l'imiter, par une loi faite à ce sujet, de changer l'ancienne tenure de leurs terres, ce serait non seulement morceller nos lois fondamentales de propriété, d'héritage, et celles qui y sont nécessairement inhérentes, mais encore priver les cultivateurs du droit qu'ils ont de les obliger à leur concéder des terres en roture, à des charges fixes et modérées ;

“ Que la modicité du recouvrement des droits domaniaux ne peut être un motif en faveur du changement des tenures ; que quelle qu'en soit la valeur, s'ils étaient généreusement remis, notamment en faveur des seigneurs, le peuple en général ne tarderait pas d'éprouver des taxes, pour tenir lieu de ces droits, que sa majesté et le parlement ont jugé nécessaire d'appliquer aux dépenses de cette province ;

“ Que la législature devant avoir pour principe la connaissance et le consentement du peuple en général, peut considérer que les sujets de sa majesté en cette province, loin de manifester le désir de changer les tenures des terres, ont constamment demandé la continuation des lois de leurs propriétés, et que l'innovation proposée, en sousentendant même certains sacrifices de la part des seigneurs, les dispenserait de concéder les terres aux individus par portions et à des charges modiques et réglées ; dispensation considérable, qui n'assurerait plus le défrichement des terres et ce progrès dans la population, évident depuis que ce pays a cessé d'être en guerre avec les sauvages et avec ses voisins ;

“ Que dans l'attente des avantages prochains que sa majesté promettait aux Canadiens par sa dernière recommandation de leurs intérêts à son parlement, † ils ne pouvaient dissimuler à

† « Je crois nécessaire, » disait sa majesté dans sa harangue, le 26 Novembre 1790, « de requérir particulièrement votre attention sur l'état présent de la Province de Québec, et de vous recommander de prendre en considération les réglemens relatifs à son gouvernement que les circonstances présentes de l'état de la province peuvent sembler requérir. »

son Excellence les inquiétudes que leur causait l'empressement d'agiter en ce moment une matière si délicate et si intimement liée à la constitution présente ou future de cette province ;

“ Qu'enfin, pénétrés des traits continuels de la protection de son Excellence, ils la suppliaient de jeter un coup d'œil favorable sur leurs représentations, et de préserver les Canadiens des effets du changement des tenures et des altérations essentielles des lois qui assurent leurs propriétés.”

Cette requête était signée de M. GRAVE, pour les ecclésiastiques du séminaire de Québec, comme seigneurs de la Côte de Beaupré, &c. de M. GIRAULT, pour les seigneuries de Charlesbourg, Notre-Dame des Anges, les deux Lorettes, Bâtiscan et la Prairie de la Magdeleine; de MM. JUCHEREAU DUCHESNAY, L. DESCHENAUX, G. TASCHEREAU, P. A. DE BONNE, BERTHELOT D'ARTIGNY, C. DE ST. OURS, L. DUNIERE, DELESTRE BEAUJOUR, A. PANET, Ls. TURGEON, P. BEDARD, et une cinquantaine d'autres seigneurs, gentilhommes ou bourgeois notables. Le projet d'ordonnance en resta là, malgré ce que purent dire ou écrire M. de Lanaudière, et quelques anciens sujets, qui ayant acquis pour peu de chose les droits seigneuriaux sur de grandes étendues de terres, n'auraient pas été fâchés d'être tout à coup enrichis, en devenant les propriétaires absolus de ces terres.

(A Continuer.)

## VARIÉTÉS.

—Un article de la constitution de la Bavière donne au roi la faculté de refuser l'admission, à la chambre des députés, des membres dont le choix lui déplaît, et de les faire remplacer par des suppléans. A la suite des élections qui viennent d'avoir lieu, le roi refusé l'entrée à la chambre à cinq députés élus, qui sont MM. Behr, premier bourgmestre à Wurtzbourg ; de Hornthal, conseiller de justice à Bamberg ; Bestelmeyer, bourgmestre à Nuremberg ; le baron de Clozen et le comte de Faulkischen. Cette exclusion de députés élus par le peuple a produit beaucoup de mécontentement en Bavière. On regrette surtout MM. Behr et Hornthal, qui, dans la dernière session des états, avaient montré un talent remarquable dans les rangs de l'opposition.—*Le National (de Paris).*

—On dit que l'électeur de Hesse Cassel retire ses fonds et s'occupe à centraliser sa fortune personnelle, parce qu'il a le projet d'abdiquer, pour se soustraire à tous les déboires que lui

impose le régime constitutionnel, institué récemment et malgré lui dans sa principauté. — *Le Messager des Chumbres.*

— M. le garde-des-sceaux a annoncé dernièrement, à la tribune de la chambre des députés, que deux magistrats délégués par le gouvernement, vont parcourir l'Amérique, à l'effet d'y rechercher les principes et les applications du système pénitentiaire. Les magistrats auxquels est confiée cette importante mission ont à remplir une grande et noble tâche : il s'agit en effet de satisfaire un des besoins les plus impérieux de notre époque. Une enquête de cette nature doit fournir d'abondantes lumières ; si ceux qui en sont chargés peuvent rapporter en France le secret à l'aide duquel les brillantes théories du système pénitentiaire sont si heureusement pratiquées aux États-Unis, ils auront rendu au pays un immense service. Du reste, le renom de conscience et de talent de MM. de Beaumont et de Tocqueville est une garantie suffisante que leurs recherches seront fécondes en résultats, et que la population malheureuse, mais non encore désespérée, qui peuple nos prisons, contractera prochainement envers ces deux jeunes hommes des obligations que l'estime et la reconnaissance du pays peuvent seuls se charger d'acquitter.

*Le jeune Napoléon.* — “ Une lettre reçue la semaine dernière (dit un journal de Londres,) d'un personnage important à Vienne, dit que le jeune Napoléon a été introduit dernièrement pour la première fois à la cour de l'empereur. C'est un jeune homme de haute taille, de bonne mine, et d'une physionomie spirituelle. Je l'ai rencontré ensuite à une partie chez l'ambassadeur d'Angleterre, où il a charmé le cercle dans lequel il se mouvait par l'aisance et la familiarité de sa conversation, et ses connaissances générales. Le maréchal Marmont, avec une cocarde blanche, et le maréchal Maison, avec une cocarde tricolore, étaient présents en cette occasion. Le jeune Napoléon a parlé librement avec ces deux personnages. Les bruits qui ont couru sur ses habitudes monacales sont absolument mal fondés. ”

— On écrit d'Alger : “ Une poignée de braves suffit maintenant pour la garde d'Alger ; la génération qui touche à son déclin a fait abnégation de sa haine contre les chrétiens ; la génération nouvelle fait plus, elle se dépouille de ses préjugés, et se met en marche dans la voie des innovations : le grand nombre des Européens qui se sont établis dans la colonie fera beaucoup plus pour la civilisation que les boulets et les obus, dont l'utilité n'a été reconnue que pour la conquête. Les Maures semblent prendre du goût à nos usages et à nos habitudes ; déjà les enfans parlent notre langue avec assez de facilité. ”

“ L'organisation des compagnies de Mamelucks touche à sa fin. M. Joussouf les commande ; c'est lui qui les a organisées. Ces nouvelles troupes feront le service communément avec l'armée française et les Zouaves. Elles formeront des bataillons coloniaux. D'après le relevé qui vient d'être fait, il restera encore à Algèr 14.000 hommes de troupes, infanterie, cavalerie, génie, artillerie, Zouaves, et Mamelucks. ”

Si le Dey rentrait dans sa ville, il ne s'y reconnaîtrait plus ; tout est changé : le port, autrefois si triste, présente maintenant un aspect des plus agréables ; les vaisseaux de guerre, les navires marchands qui entrent et sortent, la variété des pavillons, l'affluence du monde et la diversité des costumes, tout embellit ce tableau animé. Malte envoie ses raisins, Gibraltar les produits de son entrepôt, Marseille ses vins et eaux-de-vie ; l'Espagne ses Andalouses. Alger se peuple de beautés européennes. Nous en voyons arriver tous les jours : elles commencent à se montrer sur les promenades, c'est-à-dire hors des portes ; car il n'y a aucune place en dedans ni au dehors de la ville, où il y ait seulement une petite rangée d'arbres pour garantir les promeneurs des rayons ardents du soleil d'Afrique. Il fait toujours beau ici ; la pluie ne dure que deux ou trois jours ; les matinées sont froides. ”

Les dernières lettres de Constantinople annoncent que le sultan Mahmoud, en quittant sa résidence d'été, n'ira pas habiter le sérail de Constantinople. Le sultan a le projet de passer d'abord quelques mois au palais de Galata, sérail voisin du faubourg de Péra. Son inclination prononcée pour les mœurs et les usages d'Europe entre pour beaucoup dans la détermination prise par sa hautesse de s'approcher du quartier qu'habitent les Francs. Ce souverain médite des réformes sur des bases plus larges que celles qu'il a fait opérer jusqu'ici. Elles embrassent à la fois l'administration civile et le régime militaire. Ces nouveaux résultats seront d'une grande importance pour fixer les progrès de la civilisation ottomane.

*Chambre des Députés.*—Dans la séance du 15 Mars, M. BAUDE a donné lecture de la proposition suivante :

1. L'ex-roi Charles X, ses descendants et les alliés de ses descendants, sont bannis à perpétuité du territoire français, et ne pourront y acquérir, à titre onéreux ou gratuit, aucun bien, n'y jouir d'aucune rente ou pension.

2. Les personnes désignées dans l'article précédent sont tenues de vendre, dans le délai de six mois, tous les biens, sans exception, qu'elles possèdent en France.

2. Si la vente des dits biens n'est pas effectuée dans le délai prescrit, il y sera procédé dans les formes déterminées pour l'a-

liénation des biens de l'état par l'administration des domaines. Le produit des ventes, déposé à la caisse des consignations sera tenu à la disposition des fondés de pouvoirs des anciens propriétaires, déduction faite du montant des droits des créanciers et des dommages qui seraient exigibles en raison des événemens de Juillet.

Dans la séance du 16 Mars, M. Baude a développé sa proposition qui a été appuyée par M. Casimir Perrier, président du conseil, par M. Barthe, ministre de la justice, par MM. Salverte et Delessert. Elle a été combattue par MM. Berryer, Blin de Bourdon, Francheville, Arthur de Labourdonnaye et quelques autres. On remarque que dans leurs discours ces derniers ne donnent jamais à Louis-Philippe que le titre de Prince, malgré les réclamations d'une grande partie de la chambre.

La prise en considération de la proposition de M. Baude est mise ensuite aux voix et adoptée à une immense majorité. 20 à 25 membres de la droite et du centre droit se lèvent contre. MM. Royer-Collard, Delalot, Berbis, et quelques autres membres siégeant au centre gauche, mais sur les bancs les plus rapprochés du centre droit se sont abstenus de voter.

Dans la séance du 18, le général Lafayette lut les documens suivans, pour se défendre du reproche d'erreur, lorsqu'il avait dit à la tribune, que dans l'insurrection de Pologne l'avant-garde s'était retournée contre le corps de bataille, ou en d'autres termes, que la Russie se préparait à attaquer la France :

*Lettre au prince Lubbecki, ministre des finances.*

“ St. Pétersbourg, 6 (13) Août 1830.

“ Mon prince, S. M. l'empereur et roi m'autorise de vous informer que les troupes polonaises pouvant être mises en marche dans les circonstances présentes, vous êtes invité de rechercher sans délai les fonds nécessaires sur lesquels le trésor public pourrait compter au besoin pour supporter les frais de la mobilisation de l'armée et d'une campagne prochaine.

TURKUL, conseiller d'état. ”

En répondant à cette lettre, 3 septembre 1830, le prince Lubbecki rend compte de ses moyens. “ La Pologne, ajoute-t-il, possède dans son trésor huit millions de florins et un million d'écus à Berlin. Elle est donc prête à entreprendre les préparatifs nécessaires. ”

*Extrait de la lettre adressée au prince Lubbecki par le comte*

*Grabowski, ministre secrétaire d'état à St. Petersbourg.*

“ La correspondance officielle que par ordre de sa majesté j'ai eu l'honneur de vous communiquer, mon prince, et qui ordonne de mettre l'armée de Pologne sur le pied de guerre, vous

à été sans doute plus sensible qu'à moi-même. Je souffre vraiment en voyant tous nos progrès arrêtés ainsi. Il est vrai que le prince Lubecki était chargé des finances. . . .) Nous aurons bientôt un budget qui serait superbe si les dépenses extraordinaires ne nous deviennent pas mortelles, car cette fois la position géographique elle-même nous met en première ligne.

“St. Pétersbourg, 15 (27) octobre 1820”

*Le même au même.*—6 (18) octobre 1830.

“Informé aujourd'hui même par S. Exc. l'aide-de-camp Tschernicheff, que l'ordre vient d'être donné à S. A. I. le césarewitch de mettre sur le pied de guerre toutes les troupes qui sont sous ses ordres, sans excepter celles du royaume de Pologne, et que cette mesure doit être effectuée pour le 10 (22) du mois de décembre, j'ai l'honneur, mon prince, de vous en prévenir par l'ordre de S. M., pour que les fonds nécessaires puissent être fournis sans délai au ministre de la guerre.”

Ensuite : “Je me borne ici à vous inviter, mon prince, par l'ordre de S. M., de vouloir bien assigner à S. A. I. le césarewitch, toutes les sommes nécessaires pour mettre l'armée polonaise sur le pied de guerre.”

*Extrait d'une lettre du même comte Grabowski au même prince ministre des finances.*

“Pétersbourg, 20 novembre 1830.

“Le retour du feld-maréchal Diébitsch décidera des mesures qu'il faudra prendre. Il a reçu l'ordre d'aller, à son retour de Berlin, par Varsovie, pour consulter le grand duc Constantin sur tout ce qui regarde la mobilisation de l'armée et ses subsistances. L'empereur désirerait que vous vissiez le maréchal aussitôt qu'il arrivera à Varsovie, pour vous entretenir avec lui sur tous ces objets ; et à cet effet il vous autorise d'exécuter ainsi tout ce qui sera déterminé, sans attendre des ordres ultérieurs de sa majesté.

“Vous vous conformerez de même aux volontés de S. A. I. le grand duc. S. M. m'ordonne enfin de vous inviter à St. Pétersbourg aussitôt que l'armée devra être mise en mouvement et que la guerre générale sera déclarée, pour prendre en personne les ordres de S. M.”

“Nous sommes au mois de novembre, les distances sont grandes : nos armées ne sauraient être prêtes qu'au printemps, et les événemens se suivent si rapidement que Dieu sait ce qui pourra arriver jusqu'à ce tems. Aucun courrier jusqu'aujourd'hui n'a pu égaler en rapidité les événemens ; c'est ce qui a placé dans une situation aussi funeste les affaires de la Belgique. Mais voilà encore une tirade politique bien inutile, car le premier courrier pourra nous apporter d'au-

tres nouvelles, qui se succèdent d'une manière qui passe toute idée."

Voulez-vous savoir, Messieurs, continue M. Lafayette, la conversation des généraux feld-maréchal Diebitsch et Benken-dorf, après la courte entrevue du colonel Wylesynski, envoyé par le dictateur polonais, avec l'empereur Nicolas, à laquelle, comme initiés tous deux à la haute pensée des affaires de l'empire, ils avaient assisté ?

"En bien : MM. les Polonais, votre révolution n'a pas du moins le mérite de l'à-propos. Vous vous êtes soulevés au moment où toutes les forces de l'empire étaient en marche vers vos frontières pour mettre à la raison les révolutionnaires de France et de Belgique."

Et comme le colonel observa que la Pologne se croyait en mesure d'arrêter ce torrent assez longtems pour donner l'éveil à l'Europe et la préparer à cette lutte : "Eh bien ! répondit le maréchal Diebitsch, qu'en résultera-t-il pour vous ? Nous comptons faire une campagne sur le Rhin : nous la ferons sur l'Elbe, ou même sur l'Oder, après vous avoir écrasés. Faites donc vos réflexions."

Ces documens avaient été lus dans la chambre des nonces de Pologne, le 12 Février, à la demande de M. Swidzinski, afin "que l'Europe sût que le ministère français voulait induire en erreur son roi, son pays, et les Français bien disposés pour la Pologne." Le comte Malachoski, ministre des affaires étrangères, accompagna la lecture de ces pièces d'un discours où la noblesse, l'énergie, et la franchise se trouvent admirablement combinées. Après avoir dit que les suites de l'erreur dans laquelle le langage officiel du cabinet de Louis-Philippe retenait la nation française retomberaient sur lui-même, et accuseraient éternellement devant la postérité un ministère qui, par des motifs presque puérides, compromettait d'une manière inconsidérée les destinées d'une nation magnanime, et celles de la civilisation tout entière, il ajoute : "Qui peut douter encore que ce ne soit l'ordre d'employer nos forces dans une guerre mortelle à la liberté qui a déterminé l'éclat de notre glorieuse révolution ? On nous a méconnus en nous envoyant ces ordres. Dieu et les peuples ont donné à la Pologne la plus noble des missions, celle d'arrêter les torrens de barbares qui tendent constamment à engloutir l'Europe. La Pologne leur a répété la parole du créateur aux flots de la mer : "Vous n'irez pas plus loin." . . . Que ceux qui sont plus forts que nous, et auxquels nous avons voulu venir en aide, nous bercent encore pour l'avenir, comme par le passé, de la stérile expression de leur sympathie ; nous périrons pour eux, et nous justifierons ainsi la noble inspiration de l'orateur français, qui nous a devinés, quand il a dit

que "les Polonais sont habitués à mourir pour la France." On taxe de faiblesse le règne de Louis XV ; on voit un crime dans son refus de secourir la Pologne ; et cependant elle a compté les Dumouriez, les Vioménil, et les Choisy parmi ses braves, à Cracovie et à Lausirona : aujourd'hui nous n'avons pas seulement obtenu un courier."

L' "Adresse à la nation polonaise," donnée dans plusieurs journaux comme publiée par le gouvernement, n'est que la production d'un écrivain anonyme, adressée à l'un des journalistes de Varsovie.

Le *Messager des Chambres* du 22 Mars, dit : "La Pologne ne peut reculer, elle le sent, et ce sentiment intime de son danger a décuplé ses forces et son courage. C'est pour la diète une question de vie ou de mort, l'empereur Nicholas ayant mis les membres de cette assemblée dans cette alternative. La somme de 500 roubles d'argent est promise par l'autocrate à quiconque livrera, mort ou vif, un sénateur ou un nonce. Mais jusqu'à présent, rien n'annonce que les Russes soient en passe de gagner la récompense promise. L'armée de Diébitsch ne songe plus qu'à sa propre sûreté ; déjà, elle a fui des environs de Praga ; partout elle a quitté ses positions, abandonnant même sur plusieurs points son artillerie. Le général Kreutz et le prince Adam de Wurtemberg ne se sont sauvés qu'au moyen de chevaux de poste. Les provisions manquent ; les chemins sont impraticables ; enfin l'armée se décourage de plus en plus. La débacle de la Vistule est venue augmenter ses maux. Déjà démoralisés par la perte de toutes leurs espérances de triomphe, les Russes n'ont de sûreté que dans une promptre retraite. Le général Dwernicki les poursuit avec carnage, et partout il forme de nouvelles levées, afin de donner le dernier coup à l'armée envahissante. Le maréchal Diébitsch compte sans doute sur des renforts ; mais si les nouvelles d'insurrections dans la Volhynie et la Podolie se trouvent véritables, la Pologne sortira victorieuse de cette lutte héroïque. Ainsi arrivera un de ces événemens imprévus qui changent si souvent la face des affaires, et l'indépendance polonaise n'aura plus rien à craindre de l'autocrate russe."

On lit dans le *Journal du Commerce* : "Les troupes russes, fatiguées et harassées par les paysans, qui ont tous pris les armes, éprouvent les plus grandes difficultés dans leurs mouvemens, et ont été obligés d'abandonner 85 pièces de canon dans les environs de Pultusk. Leurs magasins ont été surpris et brûlés ; les habitans de Lublin se sont levés en masse, et il a éclaté une insurrection sur les derrières de l'armée de Diébitsch. Tous les environs de Cracovie ont été abandonnés par les Russes. Sept mille hommes de la levée en masse, sou-

tenu par une division de troupes réglées, ont traversé le Bug." La forteresse de Zamosc est débloquée. Une lettre de Varsovie du 10, dit que les Russes ont retiré en grande partie jusqu'aux frontières; qu'il y avait des rumeurs d'insurrections en différents endroits, qu'il avait été remporté une nouvelle victoire sur le général Kreutz, et que le gouvernement national avait été rétabli à Lublin.

Les nouvelles de Varsovie reçues à Londres vont jusqu'au 15 Mars. Les journaux allemands, malgré leur partialité pour les Russes, ne peuvent dire autre chose, sinon, qu'en conséquence de la débacle de la Vistule, le maréchal Diébitsch n'a pu recueillir les fruits de sa victoire sur les Polonais devant Pragu. Les habitans de la Podolie se sont soulevés, et l'enthousiasme contre les Russes devient plus ardent et plus général. Les nobles ont unanimement résolu d'émanciper leurs serfs, de se mettre à leur tête, et de donner, lorsque la guerre sera terminée, des portions de terre à tous ceux qui auront combattu ainsi glorieusement pour la défense de la Pologne.

Des lettres de Varsovie du 14, expriment hautement la confiance et l'espoir que la cause polonaise triomphera finalement. Les Russes n'ont pu encore traverser la Vistule à aucun point, près de Varsovie, et les eaux y étaient si hautes, qu'il était à croire que le passage ne pourrait s'effectuer de quelque temps. En attendant, l'armée de Diébitsch souffre prodigieusement de la rareté des provisions, de la sévérité de la saison, et du mauvais état des chemins. On imagine même qu'il sera bientôt obligé de retirer aux frontières russes. Si cela arrive, sa situation pourra devenir extrêmement dangereuse, et la guerre pourra trainer en longueur pendant plusieurs campagnes. — Quelques-uns des commandants des corps polonais ont été extrêmement actifs et heureux contre l'ennemi. Le général Dwernicki a dispersé la division du général Kreutz. Il avait laissé Varsovie avec quatre pièces de canon seulement, et il a maintenant un parc de vingt pièces prises à l'ennemi. Si la Lituanie se soulevait sur les derrières des Russes, toutes les forces de l'empire ne seraient pas capables de subjuguier la nation polonaise. On rapporte que des mouvemens insurrectionnels ont déjà commencé contre les Russes dans la Volhynie et la Podolie.

Ces dernières nouvelles, quoiqu'encore favorables aux Polonais jusqu'à un certain point, font voir que leurs derniers succès avaient été beaucoup exagérés. Comme nous l'avons déjà dit, à moins que tous les Polonais devenus russes ne fassent cause commune avec leurs compatriotes, il est moralement impossible que le petit royaume de Pologne, laissé à lui-même, puisse résister longtems à l'empire de Russie.

· BELGIQUE.—Le *Morning Herald* du 28 dit : " Nous avons reçu hier au soir des journaux de Bruxelles de Samedi. Leur contenu ajoute aux impressions défavorables que nous avons reçues précédemment de l'état des choses dans la Belgique. Le régent, entouré d'embarras de tous côtés, nargué par la faction du prince d'Orange, qui semble acquérir tous les jours de nouvelles forces; abandonné par quelques uns des conseillers sur lesquels il avait droit de compter, harrassé par les divisions dans les conseil, et gêné par le manque de fonds, paraît absolument hors d'état de suivre la résolution qu'il a proclamée de défendre les habitans du grand-duché de Luxembourg contre les Hollandais. On dit même que les volontaires belges sur les frontières désertent leurs drapeaux, et que toute la fabrique du gouvernement révolutionnaire semble disloquée. L'attitude militaire du roi de Hollande est imposante, et les espérances des orangistes se raniment. Les Belges attendent beaucoup néanmoins des mesures du congrès, qui est convoqué extraordinairement pour le 29. On pense qu'il y sera fait des propositions importantes, y compris un emprunt forcé pour l'usage de l'état. Les vacances dans le ministère, occasionnées par les démissions récentes, ont été remplies par des personnes dont la politique, si nous en jugeons par la manière dont elle est attaquée dans les journaux révolutionnaires, sera pacifique et anti-progressive. Ce dernier parti s'efforce de résister à l'extention de l'orangisme, en formant, dans la Belgique, des associations (semblables à celles de France pour la suppression du catholicisme,) pour l'exclusion perpétuelle de la famille de Nassau, du trône. La première de ces associations a été formée à Bruxelles, et plusieurs personnages d'influence, membres du congrès et fonctionnaires publics, dit le *Courier des Pays-Bas*, en sont déjà membres. Mais la nécessité avouée de ces associations est peut-être la plus forte preuve du danger qu'elles sont destinées à éloigner.

· Bruxelles, le 25 Mars.—Le nouveau ministère est formé : il se compose de MM. Sauvage, pour l'intérieur; Barthelemy, pour la justice; Hans de Steechuyse, pour la guerre; Devaux, pour les affaires étrangères.

· Le régent a refusé d'accepter la démission de M. de Brouckère, ministre des finances. M. Tielmans a été nommé gouverneur de Liège. Le baron De Loe, gouverneur du Limbourg, s'est démis : son successeur n'a pas encore été nommé. Le général Daine est parti de Bruxelles hier, pour retourner à Tongres. Le gouverneur d'Arlon a demandé 10,000 hommes au gouvernement belge, pour défendre le Luxembourg contre les troupes hollandaises, ou de la confédération d'Allemagne.

ITALIE.—Les nouvelles d'Italie reçues précédemment étaient des exagérations, comme il y avait lieu de le croire. L'insurrection se bornait aux duchés de Modène et de Parme et à une partie de l'Etat de l'Eglise. Gènes, la Toscane, et le royaume de Naples, étaient encore tranquilles. Il y a peu à douter pourtant que la révolution ne fût devenue en peu de temps générale, dans toute l'Italie, sans l'intervention étrangère. Voici les détails les plus récents.

Un courrier arrivé à Rome du nord de l'Italie, dans la nuit du 7 au 8 Mars, y a apporté des dépêches de grande importance. Après avoir mis ces dépêches devant le Pape, le cardinal secrétaire d'état a émané la proclamation suivante, qui a été affichée dans les places publiques le lendemain :

“ Thomas Bernetti, cardinal secrétaire d'état, &c. Nous venons de recevoir la notification officielle, que nous publions incessamment, afin de dissiper l'anxiété du public. Trois fortes colonnes de l'armée autrichienne sont entrées à Modène, Parme et Pontelagoscuro, d'où les mêmes troupes s'avanceront à marches forcées dans les états de sa Sainteté.

*Milan, le 14 Mars* — Reggio (dans le duché de Modène,) n'avait pas encore été occupé hier par les troupes autrichiennes; mais les habitans avaient envoyé une députation, offrant de se soumettre et implorant la clémence du grand-duc et la protection du général (autrichien) Frimont. On assure qu'il y a eu hier une action opiniâtre entre les Autrichiens et les Bolognais, et que les patriotes, sous le général Belline, combattirent avec beaucoup de courage, et firent éprouver une grande perte à leurs ennemis, quoiqu'ils ne fussent que 2,600 hommes, avec 4 pièces de canon, contre 10,000 Autrichiens avec 24 pièces de canon. Le combat demeura indécis jusqu'au soir; mais on pense que l'armée des patriotes se dispersa durant la nuit, après avoir enterré les morts et envoyé les blessés à Bologne. On ne sait pas si les patriotes sous notre brave Polonais, Krasinski, se sont battus avec les Autrichiens; mais il est certain qu'ils ont laissé Bologne le 11, pour aller à la rencontre de leurs ennemis. Le congrès national des villes libres a refusé d'obéir aux ordres du général Bentheim de se soumettre à l'autorité du pape, et s'est retiré à Ancône, Bologne n'étant pas en état de soutenir un siège. On dit aujourd'hui que le général Bentheim est entré dans cette dernière ville, et a établi un gouvernement contre-révolutionnaire au nom du pape; mais cette nouvelle semble prématurée, vû qu'il y avait dans cette ville 10,000 hommes sous les armes, qui ne paraissaient pas enclins à céder, sans montrer au moins qu'ils n'avaient pas peur de combattre.

ANGLETERRE — Londres, 24 Mars. — La question qui occupe présentement l'attention du public, est celle de savoir s'il y aura, ou non, une dissolution.

La réponse, comme on le sait présentement, dépend entièrement des ministres, car le roi a déjà donné des preuves dignes de la fermeté et de la franchise de son caractère, de sa disposition à les soutenir en tout ce qu'ils croiront expédient dans le grand ouvrage qu'il les a encouragés à entreprendre pour son peuple.

Il est probable que les ministres ne sont pas encore positivement et finalement décidés, quoique l'opinion générale fût hier, et soit encore aujourd'hui, que la dissolution aura lieu incessamment; et nous croyons que les amis de la réforme sont persuadés qu'une dissolution est *désirable*, bien que nous doutions qu'elle soit *nécessaire*.

Il est clair qu'une élection générale donnerait aux ministres une grande majorité; que les *bills* perfectionnés, dans l'intervalle, dans tous leurs détails, passeraient rapidement dans la chambre des communes, et seraient portés à celle des lords, appuyés par une majorité imposante. Des vingt-sept représentans de comtés qui ont voté contre le *bill*, il n'en serait pas probablement renvoyé sept au nouveau parlement, si une dissolution avait lieu présentement. Une dissolution, maintenant-on, est donc le moyen d'obtenir sûrement la réforme. Cependant, s'il était suffisamment certain, qu'elle pût être obtenue sans cet expédient, le gouvernement pourrait raisonnablement hésiter à encourir l'inconvénient de différer plusieurs autres mesures d'une importance secondaire, mais néanmoins considérable, qui sont maintenant devant le parlement. Dans cet état d'hésitation, les ministres se décideront probablement par la conduite de leurs adversaires: si ces derniers montrent les symptômes d'un accès de bon-sens, s'ils s'avouent la vérité qu'ils peuvent à peine s'empêcher de sentir, qu'il est maintenant impossible de résister à la réforme, et qu'il serait dangereux de la différer, les ministres pourront ne pas dissoudre; mais si la minorité devient réfractaire, les ministres suivront probablement la voie vers laquelle ils inclinent, et que le plus grand nombre de leurs amis leur conseillent de prendre. — *Globe*.

DERNIERES NOUVELLES — Il a été reçu à New-York, par le *Columbia*, des nouvelles de Londres jusqu'au 31 Mars. Nous n'en pouvons donner qu'un sommaire.

Paris, le 29 Mars — Quelques heures ont effectué un grand changement dans l'aspect des affaires ici. Hier tout était calme; aujourd'hui, tout est agitation. L'entrée des Autrichiens à Bologne, et le discours du président du conseil laisse peu à

espérer que la paix puisse être préservée. Parlant de l'entrée des Autrichiens à Bologne, le *Journal des Débats* dit : " Les Autrichiens sont entrés à Bologne le 20. Nous sommes assurés qu'il a été envoyé une note diplomatique au cabinet autrichien, pour lui notifier que la France ne souffrira pas que les Autrichiens prolongent leur séjour à Bologne."

La résolution du cabinet français est prise : la bonne foi avec laquelle, aux dépens de sa popularité, il a observé le principe de la non-intervention, a été interprétée, dit-on, par M. de Metternich, de la manière qu'un observateur commun l'aurait fait. Croyant que la France n'était pas sincère dans ses assurances pacifiques, qu'elle était timide, incapable d'efforts à l'extérieur, déchirée par les dissensions intérieures, le cabinet autrichien a agi, dit-on, avec une duplicité qui lui attirera la vengeance de la France, et le mépris au moins de l'Angleterre. Quant aux deux autres grandes puissances, il n'est pas nécessaire d'en parler.

L'arrivée du général Clausel à Paris est regardée comme la marque d'une guerre prochaine en Italie. Dans 48 heures, nous saurons si la guerre aura lieu ou non. Quant à moi, je crois qu'il n'est plus possible à la France d'éviter la guerre.

Le premier pas d'une armée française au-delà du pont de Khell serait le signal de l'insurrection dans toutes les ci-devant provinces rhénanes ; et si elle passait la frontière d'Italie, la Savoie et le Piémont se leveraient pour la joindre. Que le gouvernement sarde soit en proie à de grandes appréhensions, c'est ce que prouve l'article suivant daté de *Chambéry, le 23 Mars*. " Il a été émané des ordres aujourd'hui pour le transport de la plus grande partie des équipages et du bagage, à Suze, au-delà du Mont-Cénis. Le colonel du régiment de Pignerol a annoncé aujourd'hui à ses troupes qu'elles devaient se tenir prêtes à marcher. Ceci paraît être occasionné par le rapport que les Autrichiens sont entrés à Bologne, et ont pendu le principal officier de la garde nationale. On craint, si c'est le cas, que la France ne s'en offense."

Il y a eu des troubles à Gand, et à Bruxelles, le 28, en conséquence de l'arrestation de quelques individus. Le 29, la tranquillité était parfaitement rétablie dans cette dernière ville. L'association belge, écrit sous cette date un correspondant anglais, s'assemble de nouveau ce soir. Elle s'arroge le droit d'émaner des proclamations. On parle du renversement du gouvernement, et de l'établissement d'une république. De Potter est attendu ; on parle de lui, et de Gendebien, Van-der-Weyer, Tielmans, et Robaux, comme devant être ministres.

La grande majorité des Belges paraît désirer l'annexion à la France, et il est probable que l'annexion aura lieu, s'il y a

guerre. Le bruit avait couru que pour empêcher une guerre avec la Hollande, et forcer les Belges à élire un roi agréable aux grandes puissances, la Prusse occuperait Luxembourg et Liège; l'Angleterre, Ostende, Bruges, Mons (sur la frontière française,) &c. par son armée, et l'Escaut, par sa marine; et la France, Bruxelles et une partie de lisière du sud!

Les nouvelles de Varsovie sont du 21 Mars. Des lettres de Zamosc, du 14, reçues à Varsovie, disent que le 11 un bataillon russe avait été enveloppé à Machanie, et forcé de se rendre. Les prisonniers étaient arrivés à Zamosc.

Le 17, le gouverneur Krukowieski inspecta les fortifications de Varsovie, les barricades des rues, les moyens de défense des maisons, et les batteries de l'autre côté du fleuve. Il paraît qu'il a été pratiqué des mines en différents endroits, que les portes et les fenêtres de plusieurs maisons ont été barricadées, et qu'il a été construit des murs à travers les rues, de manière à partager la ville en différents quartiers fortifiés.

Il devait y avoir prochainement une séance publique de la diète, où serait proposé un projet de loi pour l'octroi de portions de terre aux paysans.

Les bruits d'insurrections dans la Podolie et la Volhynie se répètent avec un surcroît de confiance.

Il s'est trouvé un traître chez la magnanime nation polonaise: le colonel Zwolinski a déserté à l'ennemi, et a entraîné après lui presque tout son bataillon. Il est dit quelque part, que le général Dwernicki étant entré dans la Podolie (plus probablement dans la Volhynie) il a aussitôt été joint par 15,000 de ses habitans, y compris les nobles. Les Russes ont commis, dit-on, tant d'actes de barbarie, dans la Lithuanie, et les autres provinces polonaises, qu'elles n'attendent que l'occasion favorable pour se soulever.

M. Maurice O'Connell a été élu pour le comté de Clare, en remplacement de M. O'Gorman Mahon.

Le Comité nommé pour organiser le dîner public offert à l'hon. D. B. VIGER, nous prie d'annoncer qu'il aura définitivement lieu Jeudi prochain, à 6 heures précises, au *Masonic Hall*.—*Minerve*.

Dernièrement, à la suite de querelles entre particuliers, dans le *township* de Rawdon, un homme du nom de Robert Brown, a été tué par le nommé James Cultra. Un jury d'enquête a rapporté un verdict d'homicide simple (*manslaughter*) contre ce dernier.

Décédés:—A L'Assomption, le 9, Mr. J. B. RENAUD-BLANCHARD, officier de milice;

A Terrebonne, le 20, Dame Marguerite LEPALLIEUR, épouse de Joseph Turgeon, écuyer;

A Montréal, le 23, Thomas BARRON, écuyer, Notaire, âgé de 58 ans.

PAGE

MANQUANTE